Docusign Envelope ID: AC801B91-635A-8F4D-8152-DCA6F8FCD709

Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : CMFP

Forme juridique : SAS

Numéro unique d'identification : 393 135 462 RCS PARIS

Représentée par : Monsieur Christian-Michel FENET, Président

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

X Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Monsieur Christian-Michel FENET
Président

CHRISTIAN MICHEL FENET

Bilan BIC ANC N° 2022-06

CHRISTIAN MICHEL FENET

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	*5 440,00*	5 440,00		
Immobilisations corporelles				
Install. techniques, matériel et outillage	*250 641,59*	196 946,61	53 694,98	60 083,08
Autres immobilisations corporelles	*528 786,95*	410 565,79	118 221,16	132 325,09
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	*1 624,54*		1 624,54	1 624,54
Total actif immobilisé (III)	**786 493,08**	**612 952,40**	**173 540,68**	**194 032,71**
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	*20 272,00*		20 272,00	18 558,00
Marchandises	*2 252,00*		2 252,00	2 913,00
Créances				
Clients et comptes rattachés	*187 831,53*		187 831,53	54 683,24
Autres créances	*21 547,32*		21 547,32	47 897,35
Charges constatées d'avance	*2 554,00*		2 554,00	3 105,00
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	*194 305,96*		194 305,96	356 072,75
Total actif circulant (IV)	**428 762,81**		**428 762,81**	**483 229,34**
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**1 215 255,89**	**612 952,40**	**602 303,49**	**677 262,05**

Bilan BIC ANC N° 2022-06

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	*37 000,00*	37 000,00
Réserves		
Réserve légale	*3 700,00*	3 700,00
Report à nouveau	*828,93*	0,02
Résultat de l'exercice	**67 024,04**	**92 828,91**
Total capitaux propres (I)	**108 552,97**	**133 528,93**
Total autres fonds propres (I bis)		
Total des provisions (II)		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	*119,00*	6 574,05
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 898,89
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*121 952,70*	111 716,41
Personnel	*106 392,32*	*113 533,91*
Organismes sociaux	*45 881,00*	*48 549,00*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*10 145,00*	*6 554,00*
Autres dettes fiscales et sociales	*527,06*	*769,27*
Dettes fiscales et sociales	*162 945,38*	169 406,18
Autres dettes	*208 733,44*	254 137,59
Total des dettes (III)	**493 750,52**	**543 733,12**
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	**602 303,49**	**677 262,05**

Docusign Envelope ID: AC801B91-635A-8F4D-8152-DCA6F8FCD709

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CMFP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 602 303 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 67 024 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/04/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, du code de commerce (Art.123-12 à 123-23), du décret du 29-11-1983, ainsi que du Règlement ANC n°2016-07 du plan comptable remplaçant le Règlement ANC n°2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :
- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont

Règles et méthodes comptables

désormais :
- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Première application du règlement ANC 2022-06

Incidence du changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

- Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
La valeur nette comptable des actifs cédés a été enregistrée sur l'exercice n-1 en charges exceptionnelles pour un montant de 6 113 euros.
Les produits d'actifs cédés ont été enregistrés sur l'exercice n-1 en produits exceptionnels pour un montant de 4 231 euros.

Aucune sortie d'actif immobilisé n'a été enregistrée au cours de l'exercice n.

- La suppression de la technique de transferts de charges

Les remboursements de sinistres comptabilisés en transferts de charges selon l'ancien réglement, ont été enregistrés en autres produits sur l'exercice n pour un montant de 46 822 euros. Aucun remboursement de sinistre n'a été enregistré sur l'exercice n-1.

Une régularisation de remboursements de frais de formation a été enregistrée en moins de la ligne transferts de charges sur l'exercice n-1, pour un montant de 3913 euros.

Autres éléments significatifs

La société a enregistré 44 567 euros d'indemnités d'assurances perçues au titre des pertes d'exploitation résultant de la fermeture du restaurant imposée par la crise sanitaire de la covid-19.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	*5 440*			5 440
Immobilisations incorporelles	**5 440**			**5 440**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	*239 273*	13 771	2 403	250 642
- Installations générales, agencements aménagements divers	*429 122*	7 400	1 020	435 502
- Matériel de transport	*1 862*			1 862
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	*85 489*	9 746	3 813	91 422
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**755 747**	**30 917**	**7 235**	**779 429**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	*1 625*			1 625
Immobilisations financières	**1 625**			**1 625**
TOTAL	**762 812**	**30 917**	**7 235**	**786 493**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			30 917		
Immobilisations financières					
Augmentations de l'exercice			**30 917**		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			7 235		
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice			**7 235**		

Immobilisations incorporelles

Les logiciels ont été amortis de manière linéaire sur une durée de 12 mois.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorpor			5 440			5 440
Immobilisations incorporelles			**5 440**			**5 440**
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agence et aménagements des construct						
- Installations techniques, matérie et outillage industriels	*5 à 7 ans*	linéaire	179 190	20 159	2 403	196 947
- Installations générales, agence et aménagements divers	*5 à 7 ans*	linéaire	326 942	20 466	1 020	346 388
- Matériel de transport	*4 à 5 ans*	linéaire	1 862			1 862
- Matériel de bureau et informatiq mobilier	*3 à 5 ans*	linéaire	55 345	10 784	3 813	62 316
- Emballages récupérables et div						
Immobilisations corporelles			**563 339**	**51 409**	**7 235**	**607 512**
TOTAL			**568 779**	**51 409**	**7 235**	**612 952**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 213 557 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	*1 625*		1 625
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	*187 832*	187 832	
Autres	*21 547*	21 547	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	*2 554*	2 554	
Total	**213 557**	**211 933**	**1 625**

Produits à recevoir

	Montant
Factures a etablir	*2 266*
Avoirs a recevoir	*1 749*
Total	**4 015**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 37 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 74,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 493 751 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	*119*	119		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*121 953*	121 953		
Dettes fiscales et sociales	*162 945*	162 945		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	*208 733*	208 733		
Produits constatés d'avance				
Total	**493 751**	**493 751**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés *208 217*

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Factures a recevoir	*37 794*
Interets courus a payer	*119*
Provision pour conges a payer	*55 437*
Personnel autres charges a payer	*7 922*
Org.soc.ch/coges a payer	*12 913*
Org sociaux autres ch a payer	*4 285*
Total	**118 470**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	*2 554*		
Total	**2 554**		

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

L'activité de la société et la typologie des salariés présents dans l'entreprise nous permettent de conclure que le montant de cette provision est non significatif.

Docusign Envelope ID: AC801B91-635A-8F4D-8152-DCA6F8FCD709

CMFP
Société par actions simplifiée au capital de 37 000 €
Siège social : 1, boulevard de Belleville – 75011 PARIS
393 135 462 RCS PARIS

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de résultat du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 comme suit :

Bénéfice de l'exercice ..... 67 024,04 €

- A titre de dividendes à l'associée unique..... 67 000,00 €
  Soit 134 € par action

- Le solde, au « Report à nouveau »,..... 24,04 €
  Ce qui le porte à 852,97 €

Suite à cette affectation, l'associée unique constate que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 41 552,97 € pour un capital social de 37 000 €.

Puis, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte des distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices précédents :

Exercice clos le	Dividende global	Dividende par action	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %	Revenus non éligibles à l'abattement de 40 %
31.12.2024	92 000 €	184,00 €	Néant	92 000 €
31.12.2023	187 180 €	374,36 €	Néant	187 180 €
31.12.2022	498 650 €	997,30 €	Néant	498 650 €

AFFECTATION

Cette proposition d'affectation du résultat a été adoptée par décision de l'associée unique du 30 juin 2026.

Certifié conforme

Monsieur Christian-Michel FENET
Président

CHRISTIAN MICHEL FENET